



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

ÉTÉ 2019

Tout joueur qui décide d'arrêter ses activités de soccer lors d'une saison a la possibilité de se faire rembourser. Les modalités indiquées ci-dessous permettent un remboursement en partie ou en totalité.

- Aussitôt que le joueur ou la joueuse pose les pieds sur un terrain de soccer de Aylmer, dans un gymnase ou tout autre endroit en relation avec le CSA (évaluation, pratique, match...), des frais minimums seront appliqués.

- Toute personne qui n'avise pas son entraîneur ou le CSA de son absence lors de la première pratique sera présumée y avoir participé.

- Pour toute demande de remboursement, vous pouvez vous rendre au bureau du CSA (250, Avenue Bois-Franc) pour remplir un formulaire de remboursement ou remplir un formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://aylmersoccer.qc.ca/index.php/fr/espace-licencie>

Les demandes de remboursement sont généralement traitées dans un délai de 10 à 15 jours à compter de la réception de la demande.

Frais non remboursables dès l'inscription effectuée pour les inscriptions locales :

- **Frais de retard de 20 \$**
- **Frais d'équipements** dès qu'ils ont été remis au joueur ou à la joueuse.

	11 janvier au début de la saison	Après le début de saison
U9 à U18	Frais administratif 25 \$	Frais administratif 25 \$ Frais affiliation (ARSO) 45 \$ Frais équipement 25\$ + prorata des séances effectuées





	11 janvier au début de saison	Après le début de saison
U4 à U8	Frais administratif 25 \$	Frais administratif 25 \$ Frais affiliation (ARSO) 45 \$ Frais équipement 25 \$ + prorata des séances effectuées

Frais non remboursables dès l'inscription effectuée pour les inscriptions Compétitives Pré-AA, AA, ERSL :

- **Frais de retard de 20 \$**
- **Frais d'équipements** dès qu'ils ont été remis au joueur ou à la joueuse.

	Avant le début des pratiques	Après le début des pratiques
U12 à U18	Frais administratif 25 \$	Frais administratif 25 \$ Frais affiliation (ARSO) 45 \$ Frais équipement Pré-AA 50 \$ Frais équipement AA-ERSL : 150 \$ + prorata des semaines effectuées

Frais non remboursables dès l'inscription effectuée pour les inscriptions Compétitives OCSL :

- **Frais de retard de 20 \$**
- **Frais d'affiliation ARSO 60 \$**





	Avant le début des pratiques	Après le début des pratiques
Séniors	Frais administratif 25 \$	Frais administratif 25 \$ Frais affiliation (ARSO) 60 \$ Frais équipement : 50 \$ + prorata des semaines effectuées

Frais non remboursables dès l'inscription effectuée pour les inscriptions Séniors/Vétérans Récréatif OCSL / LSSO :

- Frais de retard de 20 \$
- Frais d'affiliation ARSO 60 \$

Dans la mesure où les équipes payent une inscription forfaitaire, aucun remboursement individuel n'est accordé par le CS Aylmer.

Demandes de remboursement non recevables :

- Situation découlant d'une suspension, d'une expulsion, d'un renvoi ou de toute autre décision disciplinaire.
- Situation découlant du CSA ou de l'ARSO d'un comportement grave ou d'un écart de conduite, d'une équipe, d'un joueur ou d'un parent entraînant un renvoi.
- Demande de remboursement verbale et/ou demande de remboursement après la fin de saison (dernier match/plateau joué)

Les chèques de remboursement devront être retirés par leur bénéficiaire avant le 30 septembre de l'année courante, date de clôture de l'exercice financier du CS Aylmer. A défaut ils seront détruits et le remboursement sera considéré comme caduc.





Contestation des décisions de remboursement :

En cas de réclamation sur le montant et /ou les modalités de remboursement, vous pouvez en tout temps adresser un courriel à l'adresse suivante : president@aylmersoccer.qc.ca

Les contestations seront présentées au premier conseil d'administration à intervenir à compter de la réception de la réclamation et statuera sur la demande.

